



# Aide au développement de l'hébergement touristique en espace rural : création de chambres d'hôtes

## Nature des opérations subventionnables

Développer des hébergements touristiques de qualité et soutenir le développement touristique sur les territoires en déficit d'offre.

## Bénéficiaires

Particuliers domiciliés sur le lieu du projet (résidence principale).

## Conditions de recevabilité

### Opérations éligibles

Création de 3 chambres d'hôtes labellisées au minimum et jusqu'à 5 au maximum (capacité totale limitée à 15 personnes) en espace rural, dans les communautés de communes éligibles et îles finistériennes (voir liste en annexe).

Est exclue : la modernisation de chambres d'hôtes déjà labellisées.

### Investissements éligibles

Investissements immobiliers réalisés par des entreprises du bâtiment assurant la fourniture et la pose des matériaux et portant sur les chambres ainsi que hors chambres pour les investissements liés à l'obtention du label Tourisme et handicap.

### Critères d'éligibilité

Labellisation : obtention du label Clévacances ou Gîtes de France au niveau 3 minimum, et Tourisme et handicap le cas échéant.

Localisation :

- dans les communes de moins de 3 000 habitants : toute localisation y compris en zone agglomérée (voir liste en annexe).
- dans les autres communes : hors agglomération uniquement.

Mise en location touristique pendant 5 ans minimum pour toutes les vacances scolaires, toutes zones en France.

Montant minimum des investissements éligibles : 2 500 € HT par chambre.

## CONTACT

M. le Président du Conseil général

Direction du développement économique et international (DDEI)  
Service d'appui à l'économie et à l'emploi – Tél. 02 98 76 20 67  
32, boulevard Dupleix – CS 29029 – 29196 Quimper Cedex

## Financement départemental

20 % des dépenses hors taxes avec un plafond d'aide à 1 500 € par chambre.

Plafond d'aide majoré de 1 000 € pour les chambres labellisées Tourisme et handicap pour au moins 2 familles de handicap à l'issue des travaux subventionnés.

Aide complémentaire de 500 € pour la participation (obligatoire pour la création des 1<sup>res</sup> chambres) à une formation minimale de 3 jours (accueil, commercialisation, etc.).

Pour tout renseignement sur la labellisation des projets :

- Association départementale de l'accueil rural du Finistère - 48 rue Jacques Anquetil - CS 52037 - 29108 Quimper Cedex - Tél. 02 98 64 20 20 pour le label « Gîtes de France ».
- Clévacances - 4 rue du 19 mars 1962 - 29000 Quimper - Tél. 02 98 76 64 80 pour le label « Clévacances ».
- Finistère Tourisme - 4 rue du 19 mars 1962 - 29000 Quimper - Tél. 02 98 76 24 77 pour le label « Tourisme et handicap ».

## Constitution du dossier

La demande de subvention, sous forme d'un dossier complet ou d'une lettre d'intention préalable valable 6 mois, doit être déposée au Conseil général - Direction du Développement Economique et International - 32 Boulevard Dupleix - CS 29029 - 29196 Quimper Cedex (☎ 02.98.76.20.67), **avant** la réalisation des investissements, toute exécution antérieure étant exclue de la base subventionnable.

<b>Liste des communes en déficit d'offre d'hébergements touristiques</b>		
Communautés de communes	Communes	Population < à 3 000 habitants
Aulne maritime	Le Faou	*
	Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h	
	Rosnoën	*
	Saint-Ségal	*
Haute Cornouaille	Châteauneuf-du-Faou	
	Collerec	*
	Coray	*
	Landedeau	*
	Laz	*
	Leuhan	*
	Plonévez-du-Faou	*
	Saint-Goazec	*
	Saint-Thois	*
	Spézet	*
Trégourez	*	
Landerneau-Daoulas	Daoulas	*
	Dirinon	*
	Hanvec	*
	Ivillac	*
	L'Hôpital-Camfrout	*
	La Forest-Landerneau	*
	La Martyre	*
	La Roche-Maurice	*
	Landerneau	
	Lanneufret	*
	Le Tréhou	*
	Logonna-Daoulas	*
	Loperhet	
	Pencran	*
	Ploudiry	*
	Plouédern	*
	Saint-Divy	*
	Saint-Éloy	*
	Saint-Thonan	*
	Saint-Urbain	*
Tréflévénez	*	
Trémaouézan	*	
Mons d'Arrée	Berrien	*
	Bolazec	*
	Huelgoat	*
	Locmaria-Berrien	*
	Scrignac	*
Pays Glazik	Briec-de-l'Odet	
	Édem	*
	Landrévarzec	*
	Landudal	*
	Langolen	*
Pleyben	Gouézec	*
	Lannédern	*
	Le Cloître-Pleyben	*
	Lennon	*
	Lothey	*
	Pleyben	
Poher	Carhaix-Plouguer	
	Cléden-Poher	*
	Kergloff	*
	Motreff	*
	Plounévezel	*
	Poullaouen	*
	Saint-Hernin	*
Yeun Ellez	Botmeur	*
	Brasparts	*
	Brennilis	*
	La Feuillée	*
	Lopérec	*
	Loqueffret	*
	Plouyé	*
	Saint-Rivoal	*
Iles finistériennes	Batz	*
	Molène	*
	Ouessant	*
	Sein	*